



Municipalité de Namur

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 14 février 2022, le conseil de la Municipalité de Namur a adopté le règlement numéro 209 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus abrogeant le règlement numéro 193.

Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 996, rue du Centenaire.

Donné à Namur, ce 16 mars 2022

Marie-Pier Lalonde Girard, d.m.a.
Directrice générale, Greffière-trésorière